

Négociation UNEDIC et mouvement des chômeurs

L'ouverture en janvier 2011 d'une négociation entre partenaires sociaux pour le renouvellement de la convention d'assurance-chômage fait craindre des régressions pour les chômeurs et les précaires. Elle s'ouvre en effet à un moment où le mouvement des chômeurs est affaibli et a les plus grandes difficultés à mobiliser cette population. De façon un peu paradoxale, ce sont aujourd'hui plutôt les jeunes « précaires intellectuels » qui renouvellent les formes d'organisation et les répertoires d'action, à partir d'un imaginaire « radical » et libertaire, qui se veut étranger à ce qu'il désigne comme « l'idéologie de l'emploi ».

L'actualité du débat sur l'indemnisation du chômage

La négociation s'ouvre dans un contexte de crise économique, financière et sociale sans précédent. Elle doit se conclure avant la fin mars 2011. Le chômage, déjà massif avant la crise, a explosé, touchant officiellement 4,5 millions de personnes. Et ceci sans compter les centaines de milliers de personnes privées d'emploi qui ne s'inscrivent pas sur les listes des demandeurs d'emploi, car elles n'ont droit à aucune allocation, redoutent le contrôle intrusif de Pôle emploi, ou n'espèrent plus rien du marché du travail.

ÉVELYNE PERRIN
(AC !, Stop Précarité,
Collectif Droits Nouveaux)

Parmi elles, de très nombreux jeunes, non comptés non plus dans les effectifs du RSA dont ils sont exclus, sauf à remplir des conditions très particulières, réunies par 3400 jeunes tout au plus.

Or, sous l'effet de la crise et des politiques néolibérales, l'indemnisation des chômeurs et des précaires s'est déjà considérablement dégradée ces dernières années. Non seulement moins de la moitié des chômeurs sont indemnisés par l'Unedic, mais le nombre de « fins de droits » a explosé en 2010 pour atteindre le million. En effet, les durées d'indemnisation ont été significativement réduites. C'est l'effet de la dernière convention Unedic, signée en janvier 2009, fait historique, par la seule CFDT et entrée en vigueur le 19 février 2009. Elle a introduit une logique actuarielle : la durée d'indemnisation est égale à la durée d'affiliation selon la règle « 1 jour travaillé = 1 jour indemnisé ». Certes, il suffit d'avoir travaillé pendant 4 mois au cours des 28 mois précédents pour être indemnisé, au lieu de 6 auparavant. Mais

les durées sont en général plus brèves car strictement égales à la durée travaillée.

S'agissant des ressources, les partenaires sociaux n'ont pas jugé utile de relever exceptionnellement les cotisations patronales d'assurance-chômage malgré l'augmentation des licenciements et du chômage à partir de l'été 2008. Ils ont préféré emprunter sur les marchés financiers, au total six milliards d'euros. Ce qui pèsera sur la négociation à venir.

Quant au gouvernement, devant l'explosion du nombre de chômeurs privés de tout revenu, il a annoncé en juin 2010 la mise en œuvre du « Plan Rebond¹ ». Il devait offrir à 325 000 chômeurs des contrats aidés, des formations ou une allocation temporaire de crise d'environ 460 euros. En fait, on a appris fin décembre qu'il n'avait bénéficié qu'à 113 000 personnes (75 000 contrats aidés, et seulement 8 000 allocations temporaires). Le nombre de chômeurs de plus d'un an est ainsi passé de 1 million en janvier 2009 à 1,5 million en novembre 2010 (plus 21,5 %).

Quant aux jeunes de moins de 25 ans, ils n'ont toujours pas droit au Revenu de solidarité active (RSA), sauf s'ils ont travaillé à temps plein pendant deux ans au cours des trois dernières années. Or, le dernier rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus)² publié en décembre 2010 montre que le chômage touche plus de 45 % des moins de 25 ans dans les quartiers populaires. Pour eux, la difficulté de trouver un

emploi s'accroît de jour en jour, avec la destruction des emplois dans les services publics comme dans le secteur privé.

Quelles sont les menaces qui pèsent sur la prochaine négociation ? On peut craindre un nouveau durcissement du contrôle des chômeurs, ou le rétablissement de la dégressivité des allocations dans le temps. Mais il ne faut pas oublier la volonté du Medef – et, on peut le craindre, celle du gouvernement – de mettre en cause, sinon dans l'immédiat, du moins à terme, le régime d'assurance-chômage basé sur les cotisations sociales, pour lui substituer en partie un financement par l'État sous forme de minimas sociaux, avec un complément à la charge des salariés via les mutuelles et les assurances privées. On reconnaît là le principe qui sous-tend toutes les réformes, actuelles ou en projet, de la protection sociale, des retraites à l'assurance-maladie ou à la prise en charge de la dépendance : remplacer les régimes assurantiels et solidaires actuels, basés sur le salaire différé qu'est la cotisation sociale, par le recours aux assurances privées ou aux mutuelles, à la diligence du salarié.

Le front intersyndical résistera-t-il face à de tels projets ? Ou certains syndicats se laisseront-ils séduire par ces formules d'assurance individuelle, comme la CFDT l'a déjà fait en matière de retraites avec l'idée de retraites à points ou de comptes notionnels.

Ces questions sont d'autant plus importantes que la faiblesse de l'architecture de l'assurance-chômage est que les chômeurs ne sont pas représentés en tant que tels dans la négociation. Leurs associations n'y participent pas. Intéressés au premier chef, les chômeurs ne sont jamais auditionnés, encore moins entendus. Ils obtiennent des informations sur la progression des négociations par

1. Le Plan « Rebond pour l'emploi » est entré en vigueur le 1er juin 2010. Les bénéficiaires doivent avoir été en fin de droits au cours de l'année 2010 et ne bénéficier d'aucun revenu de remplacement. Voir : <http://www.pole-emploi.fr/reglementation/plan-rebond-pour-l-emploi-@/suarticle.jspz?id=27163>.

2. Voir <http://www.ville.gouv.fr/?Rapport-2010-de-l-ONZUS-Decembre>

l'intermédiaire de la CGT, la plus proche de leurs revendications, et de la CGT-Privés d'emploi. Ni Solidaires car non représentative, ni la FSU ne sont parties prenantes de la négociation,

La situation est la même pour les annexes 8 et 10 concernant les intermittents du spectacle. Les associations de lutte comme la Coordination des Intermittents et Précaires Ile-de-France ne sont pas admises non plus dans la négociation. Or, en plus de la demande répétée du patronat de supprimer ces annexes, les intermittents sont radiés de plus en plus souvent ou basculés dans le régime général par Pôle emploi. Ils éprouvent des difficultés croissantes à faire valoir leurs droits. On peut penser que cette non-représentation est probablement cause et effet de l'affaiblissement des associations de chômeurs au niveau national.

Un mouvement des chômeurs affaibli, un mouvement des précaires en construction

Le mouvement des chômeurs s'est développé dans les années 1980-90, autour de trois associations nationales : Agir ensemble contre le chômage (AC !), créé en 1993 pour la première marche des chômeurs vers Paris et regroupant chômeurs et syndicalistes, l'Association pour l'emploi, l'information et la solidarité des chômeurs et travailleurs précaires (APEIS), créée en 1988 par des militants communistes, et le Mouvement des chômeurs et précaires, issu du Syndicat des chômeurs fondé dès 1982 par Maurice Pagat. Il faut ajouter la CGT-Privés d'emploi, héritière du Comité national de lutte et de défense des chômeurs CGT créé dès 1978.

Le mouvement des chômeurs a été fort dans les années 1990. Après la marche

du printemps 1994, il a fait irruption sur la scène politique avec l'occupation des antennes de l'ANPE et des Assedic durant l'hiver 1997-1998. La cause immédiate était la suppression brutale des fonds sociaux qui permettaient aux agences de l'emploi de secourir exceptionnellement les chômeurs en difficulté sur les crédits de l'assurance-chômage. Malgré l'ampleur de ce mouvement, le gouvernement de Lionel Jospin se contenta de rappeler que, pour lui, la solution au problème du chômage n'était pas l'assistance, mais l'emploi. Seule fut obtenue, à l'été 1998, la loi contre l'exclusion qui officialisait la reconnaissance du mouvement des chômeurs sous la forme de comités de liaison purement consultatifs dans les services publics de l'emploi.

Jusque dans les années 2007-2008 et au remaniement profond du service de l'emploi par la fusion forcée de l'ANPE et des Assedic, le mouvement des chômeurs est resté actif et visible. Ses militants distribuaient des tracts et discutaient avec les chômeurs dans les files d'attente devant ANPE et Assedic. La réorganisation entraînée par la fusion a totalement perturbé le mouvement, en supprimant l'accueil des chômeurs directement aux guichets, tout se faisant via une plate-forme téléphonique. Ce qui rend impossible les contacts sur les lieux de gestion. Dès lors, le mouvement des chômeurs est réduit à contacter les chômeurs de façon aléatoire. Ceux-ci se retrouvent isolés, dispersés, livrés à eux-mêmes. En même temps, ils sont culpabilisés à travers les nouveaux modes de gestion de Pôle emploi, qui visent l'auto-employabilité et la recherche frénétique d'un emploi devenu de plus en plus rare. La détresse des chômeurs livrés à l'arbitraire le plus total du contrôle de Pôle emploi – qui multiplie les radiations alors

que la convocation n'a pas été reçue et peut-être même pas envoyée – conduit à des dépressions et à des suicides. On n'en parle que lorsque le chômeur se suicide sur le parking de Pôle emploi, comme c'est arrivé récemment. Certes, les associations de chômeurs poursuivent leur travail d'information, leurs permanences, l'accompagnement dans les pôles-emploi, les réclamations et parfois bloquent ou occupent des agences pendant quelques heures. Elles peuvent parfois obtenir ainsi des annulations de radiations ou de remboursement pour sommes indues, mais leur travail est fortement perturbé. Quant à leurs tentatives de négociations avec les autorités ou avec l'Unedic, elles se heurtent à un mur.

Dans ces conditions il n'est pas étonnant que la manifestation annuelle contre le chômage et la précarité et pour des droits nouveaux organisée comme tous les ans début décembre en 2010 n'ait regroupé qu'environ 2000 personnes. De réelles difficultés s'opposent à l'organisation collective des chômeurs, tandis que les frontières entre emploi et chômage se brouillent pour les jeunes générations, soumises à une précarité de l'emploi de plus en plus prolongée.

L'affaiblissement du mouvement des chômeurs va de pair avec l'émergence, depuis quelques années, d'un mouvement de jeunes précaires, plutôt intellectuels, alternant emploi instable et chômage mal ou non indemnisé. Au cours des années 2000, on a vu des actions à l'initiative de jeunes précaires, la création de « Stop Précarité », de « Génération Précaire » (un mouvement de stagiaires), de « Jeudi Noir », notamment. Elles s'attaquaient à diverses facettes de la précarité, du revenu, du logement, etc. Ces actions ont été très médiatisées. Les résultats ont été variables. Par exemple, « Génération Pré-

caire » n'a pu obtenir une réglementation contre les abus des stages. « L'Appel et la Pioche » a multiplié des actions symboliques, réquisitions ou pique-niques sauvages en supermarchés, actions de décontamination contre le virus de la grippe précaire dans les pôles emploi ou les agences d'intérim, etc. Au printemps 2010, un nouveau mouvement a été lancé publiquement par des collectifs bretons et des régions de l'Ouest qui ont appelé à la « grève des chômeurs ». Certes, les chômeurs ne peuvent pas bloquer la production sur des lieux de travail, mais ils peuvent entraver le fonctionnement de la machine de contrôle qu'est devenu Pôle emploi, en occupant ses agences pour exiger des suppressions d'indus ou des rétablissements de droits après des radiations jugées abusives, et en mettant en œuvre diverses tactiques défensives. Ce mouvement de « grève des chômeurs » a été très actif dans une dizaine de villes en 2010, tout en recherchant une alliance avec les syndicalistes de Pôle emploi, qui dénoncent eux-mêmes, au Syndicat national unitaire Pôle emploi (FSU) ou à SUD, les nouvelles consignes de l'organisme. Ainsi le collectif « Droits Nouveaux » a-t-il signé en décembre 2009 avec le SNU-Pôle emploi une déclaration commune dénonçant la dégradation du service public de l'emploi et ses conséquences tant sur les personnels que sur les chômeurs.

Ces nouveaux mouvements sont portés par de jeunes chômeurs ou précaires plutôt intellectuels et issus des classes moyennes, subissant un déclasserement social, plus libertaires et récusant ce qu'ils appellent « l'idéologie du travail ». Ils contestent non seulement la course à « l'employabilité à tout prix » mise en exergue par Pôle emploi, le contrôle exercé sur leur vie, mais plus

généralement « la soumission » qui caractérise, selon eux, l'emploi salarié. Aussi portent-ils une critique du travail et sont-ils à la recherche d'activités libres, sous forme par exemple de coopératives ou d'activités autogérées.

Ce courant a ses productions théoriques, comme *Le Sabot* produit à Nantes, la revue *Z*, ou pendant le mouvement sur les retraites, le bulletin *Jusqu'ici*. Il s'appuie sur des échanges d'expériences, d'ouverture de squats comme la Maison de la Grève brièvement ouverte pendant le mouvement des retraites par le Mouvement des chômeurs et précaires en lutte (MCPL) à Rennes, les « CAFards »³ de Montreuil, ou encore sur la Coordination des Intermittents et Précaires d'Île-de-France, qui fait fonction de centre social de fait.

On assiste ainsi à un rajeunissement et à une recomposition du mouvement des chômeurs, qui tend vers un mouvement de précaires, à distance de la revendication portant sur l'emploi longtemps portée par les mouvements de chômeurs et que résumait le mot d'ordre d'AC ! « Un emploi, c'est un droit, un revenu c'est un dû ». Ce nouveau courant critique le modèle du retour à l'emploi, prenant acte, en quelque sorte, de la raréfaction de l'emploi et de sa précarité pour les jeunes générations.

Des tentatives d'articulation entre ces différents mouvements existent. Ainsi, le Collectif Droits Nouveaux, créé en 2005 par trois des associations de chômeurs (AC !, APEIS, MNCP), la Coordination des Intermittents et Précaires

d'Île-de-France, le Collectif National Droits des Femmes, le DAL, le Mouvement des quartiers pour la justice sociale (MQJS), l'Union syndicale Solidaires, le SNU-Pôle emploi (FSU), Stop Précarité, la Fondation Copernic, a-t-il élaboré en 2006 une plate-forme commune pour un revenu garanti pour tous, avec ou sans emploi, ou encore un « statut de vie sociale et professionnelle ». Cette plate-forme a été signée par Attac en 2008. Ce collectif, rejoint par « l'Appel et la Pioche », veut dépasser les différences d'orientation entre les mouvements plus anciens de chômeurs et les nouveaux courants de précaires, pour que la question du chômage et de la précarité soit prise en charge par d'autres composantes du mouvement social. Il a organisé en mai 2009 à Bobigny des États généraux du chômage et de la précarité, qui ont réuni 200 personnes et 30 organisations. Puis il a lancé des marches chômeurs-précaires-salariés en lutte du 20 novembre au 5 décembre 2010 dans une trentaine de villes, ce qui a permis à de nouveaux collectifs locaux de se créer.

La renégociation de la convention Unedic est l'enjeu du moment. Le bilan de la convention de 2009 est désastreux et a augmenté fortement le nombre des personnes arrivées en fin de droits. Le plan « Rebond », mis en place très tardivement en 2010 et pour seulement six mois, est très loin d'avoir atteint ses objectifs, d'autant plus que les licenciements restent d'actualité pour les mois à venir. Le mouvement des chômeurs et des précaires, avec les quatre organisations qui le représentent depuis quinze ans, le collectif « Droits Nouveaux », avec le concours d'Attac et de la Fondation Copernic, préparent différentes formes de mobilisation et d'apparition publique afin d'alerter contre les reculs

3. De CAF, caisse d'allocation familiale. Ils existent et organisent des actions dans beaucoup de villes de France, en voulant rassembler celles et ceux qui ont affaire aux « institutions de gestion de la précarité tels que les Pôles Emplois, les CAF, les CPAM ou encore les CCAS ».

prévisibles et faire valoir, au contraire, la nécessité de renforcer et d'étendre les droits à l'indemnisation du chômage dans cette période de crise. ■